

DÉPARTEMENT
AUBE
CANTON
SAINT ANDRÉ LES VERGERS 10
COMMUNE
ST ANDRÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

STM / DP

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR LE BALAYAGE MÉCANISÉ
MDIFICATION de l'ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2011/033**

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu le Code de la Route,

Vu les Articles L 2212-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2011/33 en date du 20/01/2011 relatif au balayage mécanisé ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et la sécurité des usagers, il y a lieu de mettre en place une interdiction de stationnement de part et autre des voies, comme indiqué ci-dessus ;

ARRÊTÉ

Article 1 : L'arrêté municipal n°2011/033 est modifié comme suit : à partir du mois de Février 2021 (lundi 1^{er} Février 2021), **tous les premiers mardis de chaque mois, de 8 h 30 à 11 h**, afin de permettre le passage du véhicule de balayage mécanisé, **le stationnement de tout les véhicules sera interdit** de part et autre des voies ci-après :

**-RUE VICTOR HUGO
-RUE CHARLES DERNUET
-RUE JULES DIDIER
-RUE JULES FERRY
-RUE PHILIPPE LEBON
-RUE ADOLPHE THIERS
-AVENUE ANDRE GILLIER**

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, seront constatées, poursuivies et réprimées, conformément à la Loi.

Article 4 : M. Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aube, Mme La Directrice Départementale de la Sécurité Publique, MM. Les Agents de la Police Municipale, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à :

- . M. L'Officier du Ministère Public près les Tribunaux de Police de l'Aube ;
- . M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours à TROYES à charge par lui d'en assurer la transmission aux Chefs de Centre de Secours intéressés ;
- . M. Le Commandant de la C.R.S. n° 35 à TROYES ;
- . M. Le Chef de Centre, commandant la Compagnie des Sapeurs Pompiers Volontaires de ST ANDRE.

Fait à SAINT-ANDRE, le 25 janvier 2021.



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE